



Conseil d'administration

Jeudi 2 décembre 2021

FEUILLE DE PRÉSENCE

Représentants du Conseil de Paris :

M. Christophe NAJDOVSKI	
Mme Marie-Christine LEMARDELEY	
Mme Afaf GABELOTAUD	Pouvoir à M. NAJDOVSKI
Mme Chloé SAGASPE	
Mme Audrey PULVAR	
Mme Pénélope KOMITES	Pouvoir à Mme LEMARDELEY

Personnalités qualifiées :

M. Gilles TRYSTRAM	
Mme Anouck BARCAT	Pouvoir à M. TRYSTRAM
Mme Sophie REVEL-MOUROZ	
M. Jean-Pierre GUENEAU	

Représentants des élèves :

M. Oscar GENRE	Pouvoir à M. PERROT
M. Maxime PERROT	

Participaient également au conseil :

M. Léon GARAIX, Directeur de l'Ecole Du Breuil
Mme Isabelle CROS, Responsable du pôle administratif et financier de l'Ecole Du Breuil
Mme Marie MONJAUZE, Directrice du développement de l'Ecole Du Breuil
Mme Corinne CARNE, Assistante de direction de l'Ecole Du Breuil
M. Etienne GONON-PELLETIER, Chef du Bureau Espace Public et Environnement - Direction des Finances et des Achats
Mme Claire BARBUT, Adjointe au chef du Service des Sciences et Techniques du Végétal et de l'Agriculture Urbaine, Direction des Espaces verts et de l'Environnement
Mme Carla PONT, Conseillère au cabinet de Christophe Najdovski

SOMMAIRE

1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 8 octobre 2021.....	1
2 – Conventions avec les directions de la Ville de Paris (8 conventions).....	2
3 – Groupement de commandes.....	3
4 – Autorisation d'engagement de crédits d'investissement.....	3
5 – Décision modificative.....	4
6 – Élection au Conseil de Perfectionnement.....	4

La séance est ouverte à 9 heures par M. NAJDOVSKI.

M. le PRÉSIDENT.- Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vous propose de débuter cette réunion du conseil d'administration.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Marie-Christine... ?

Mme LEMARDELEY.- D'accord. Concrètement, en quoi cela consiste-t-il ?

M. le PRÉSIDENT.- On va vous transmettre le procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui dès qu'il sera rédigé. Nous l'aurons nous-mêmes corrigé et vous aurez juste à nous dire que tout va bien.

Mme LEMARDELEY.- Si tout va bien ! D'accord.

M. le PRÉSIDENT.- Je rappelle que Mme Jeanneret va assurer la sténotypie de nos débats et je vais demander à toutes et tous de se présenter avant de prendre la parole. Merci.

Je rappelle également que les représentants des personnels ont été désignés par les organisations syndicales : M. Geoffroy Galouzeau de Villepin et M. Nicolas Bazin pour la CGT, et Mme Cignetti pour l'UCP.

C'est notre premier conseil d'administration avec notre nouveau Directeur général de l'École du Breuil, M. Léon Garaix. Monsieur le Directeur, je vous laisse vous présenter.

M. GARAIX.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis Léon Garaix, Directeur de l'École du Breuil depuis le 8 novembre dernier. J'étais précédemment à la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris. Je travaille à la Ville de Paris depuis une petite dizaine d'années.

J'ai une formation d'urbaniste et j'arrive à l'École du Breuil avec beaucoup d'enthousiasme. Je souhaite remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration qui faisaient partie du jury de sélection pour le poste de Directeur de l'École.

Je remercie également l'ensemble des personnels de l'École que j'ai pu rencontrer au cours des trois semaines qui se sont écoulées depuis ma prise de poste pour leur accueil chaleureux, enthousiaste et constructif.

Tout cela est encore frais mais il n'y a pas vraiment eu de période de rodage, les arrivées se font toutes à des moments importants.

Donc prise de poste dans un contexte soutenu, intense et enthousiaste.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur, de partager votre enthousiasme avec nous.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 8 octobre 2021

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas.

Je vous demande de vous prononcer.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Par ailleurs, une petite incise avant de passer au point 2. Il y a eu effectivement des remarques faites sur la question de la programmation de la date de ce conseil d'administration, sachant qu'un salon professionnel important se déroule à Lyon en ce moment, Paysalia.

Il est vrai qu'à l'avenir, nous essaierons de programmer les conseils d'administration en prenant davantage en compte les contraintes des uns et des autres de manière à éviter ce genre de situation.

Je le dis parce que des contraintes d'agenda ont conduit à un report du conseil d'administration à la date d'aujourd'hui, ce qui a entraîné l'impossibilité, pour un certain nombre de membres du conseil d'administration, de participer à cette séance.

2 – Conventions avec les directions de la Ville de Paris (8 conventions)

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

M. GARAIX.- Merci, Monsieur le Président.

Avec la création, en 2019, de la Régie autonome de l'École du Breuil, un certain nombre de conventions ont été passées entre l'École du Breuil et différentes directions de la Ville avec lesquelles l'École a des relations privilégiées afin de cadrer les modalités de fonctionnement entre cette structure, désormais autonome, et différentes directions de la Ville de Paris.

Ces conventions avaient été, pour la majorité d'entre elles, signées pour une période de trois ans. Nous arrivons au terme de cette période de trois ans et un travail a été fait au cours des derniers mois avec l'ensemble de ces directions pour réajuster un certain nombre d'éléments de fonctionnement entre l'École et les directions, au regard du fonctionnement que l'on a pu constater.

On n'a procédé à aucune modification fondamentale, en revanche, à des petits ajustements. Un exemple : dans la convention qui lie l'École à la direction des ressources humaines, on a retravaillé la partie sur l'accueil des apprentis et la partie sur la médecine préventive, un certain nombre de points que le fonctionnement nous avait fait apparaître comme étant à affiner.

Nous avons fait ce travail-là avec les sept directions de la Ville avec lesquelles nous sommes en lien étroit. Il y a évidemment une convention-cadre qui rappelle les modalités de fonctionnement entre l'École et la Ville de Paris, puis les sept directions :

- La DEVE (Direction des espaces verts et de l'environnement)
- La DRH (Direction des ressources humaines)
- La DCPA (Direction des constructions publiques et de l'architecture)
- La DASCO (Direction des affaires scolaires)
- La DITL (Direction de l'immobilier, des transports et de la logistique)
- La nouvelle DPMP (Direction de la police municipale et de la protection)
- La DSIN (Direction des systèmes d'information et du numérique)

Point important parce qu'on ne va pas entrer dans le détail du contenu de ces conventions : pour alléger un peu le travail des uns et des autres, on a aligné l'ensemble des conventions sur une durée de quatre ans et on révisera ces conventions dans quatre ans. On les ajustera, comme on vient de le faire là, au regard de ce que l'on a pu constater pendant les quatre prochaines années de fonctionnement.

Cela constitue en volume une grande partie du dossier de ce conseil d'administration, notamment parce que les directions souhaitaient que l'on annexe un certain nombre de documents, mais l'essentiel est dit sur ces huit conventions soumises au vote.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Non.

De toute façon, c'est la reconduction de conventions existantes avec désormais une durée de quatre ans au lieu de trois auparavant.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous demande de vous exprimer sur ces huit conventions.

Les huit conventions sont approuvées à l'unanimité.

3 – Groupement de commandes

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Je vais passer la parole à ma collègue Isabelle Cros, responsable du pôle administratif et financier, qui va vous présenter rapidement cette délibération un peu technique, mais utile pour l'École malgré tout.

Mme CROS.- Merci. Il s'agit, par cette délibération, que le conseil d'administration autorise la signature d'une convention qui permet d'avoir recours au groupement d'achats.

Le groupement d'achats est un dispositif qui permet de mutualiser des moyens, de rationaliser la commande publique, et qui vise à permettre des économies d'échelle sur les coûts fixes, mais aussi d'avoir accès à de meilleurs tarifs puisqu'il se produit un effet volume au travers de ce groupement de commandes.

Le coordinateur de ce groupement de commandes est la Ville de Paris, et un certain nombre d'entités font partie de ce groupement de commandes, notamment les établissements publics, dont le nôtre. Il y a aussi le CASVP, Paris Musées, etc.

Cela permet d'avoir, pour des achats de fournitures, services et travaux, recours à l'UGAP en particulier, ce groupement de commandes qui permet de rationaliser la commande publique.

C'est un processus classique, mais assez important. Une précédente convention avait été signée et, arrivant à son terme, elle doit être de nouveau signée. Elle définit les différents engagements, notamment le rôle du coordinateur de la Ville de Paris, et les différents membres qui en font partie. Chacun définira ses besoins chaque année pour donner l'enveloppe qui se rattache à ce groupement.

Voilà les traits principaux de l'esprit de cette convention qui vous est soumise.

M. le PRÉSIDENT.- Des demandes d'intervention ? C'est un sujet bien connu. Le recours à l'UGAP permet notamment de mutualiser un certain nombre de dépenses et d'avoir des effets de volume, donc des tarifs plus intéressants pour certaines dépenses.

Je vous demande de vous exprimer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Autorisation d'engagement de crédits d'investissement

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Merci. Je donne la parole à Mme Cros, qui va nous faire un point sur cette délibération technique à nouveau, mais utile pour l'École.

Mme CROS.- Il s'agit là de demander l'autorisation au conseil d'administration de permettre au Président de cette instance d'engager des dépenses d'investissement dès le début de l'année puisqu'il est prévu que l'investissement puisse être engagé à partir du moment du vote du budget.

Or, en janvier prochain, lors du prochain conseil d'administration aura lieu le débat d'orientation budgétaire et en mars, le vote du budget primitif 2022.

Aussi, si nous avions besoin d'effectuer des achats en matière d'investissement, une possibilité nous est donnée par la comptabilité publique d'engager un quart des crédits ouverts de l'année précédente dans l'attente du vote du budget primitif.

C'est cette autorisation qui vous est soumise pour permettre à l'École du Breuil d'engager des dépenses d'investissement si nécessaire.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Une abstention

La délibération est adoptée.

5 – Décision modificative

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Merci.

En effet, il avait été décidé, en complément de la subvention principale que verse la Ville de Paris à l'École du Breuil, que soit versée une subvention complémentaire sur une thématique spécifique : celle de l'agriculture urbaine.

Cette décision modificative, qui est une décision budgétaire, nous permet d'affecter le montant de cette subvention, de 250 000 €, au budget de l'École à la fois en recettes et en dépenses.

Il est donc proposé d'affecter en dépenses ces 250 000 €, en un gros tiers sur le chapitre 11, c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement, des charges à caractère général, et un petit deux tiers à des charges de personnel pour permettre à l'École de développer des actions nouvelles en faveur de l'agriculture urbaine en s'appuyant sur du personnel complémentaire pour venir porter ces actions-là, et des actions beaucoup plus concrètes telles que l'organisation de conférences et le développement de nouvelles formations sur ces thématiques d'agriculture urbaine.

Cette délibération nous permet de ventiler l'attribution de cette subvention à hauteur de 250 000 €.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Non.

Comme vient de le dire M. le Directeur, cette décision modificative permet de montrer l'implication toujours plus grande de l'École sur le soutien à la question de l'agriculture urbaine. Cet engagement budgétaire va traduire concrètement ce soutien accru, avec des perspectives très intéressantes sur ce pan d'activité amené à se développer encore dans les années futures.

On va procéder au vote de cette DM.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – Élection au Conseil de Perfectionnement

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit de l'élection d'un membre du conseil d'administration au conseil de perfectionnement du CFA de l'École du Breuil, dont nous avons récemment voté la création. Il nous faut maintenant un représentant ou une représentante de notre conseil d'administration à ce conseil de perfectionnement. C'est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- L'École du Breuil, c'est trois Écoles :

☞ Un lycée

- ☞ Un centre de formation d'apprentis
- ☞ Un dispositif de formation pour adultes.

Le CFA est désormais un CFA en propre de l'École du Breuil depuis la rentrée de septembre alors qu'auparavant, nous étions membres d'un CFA auquel participaient plusieurs structures. La création de ce CFA en propre au sein de l'École du Breuil implique donc un certain nombre d'obligations, mais qui ont leur intérêt, notamment la création d'un conseil de perfectionnement, une sorte de conseil de surveillance qui va permettre, en se réunissant deux fois par an, de suivre la stratégie pédagogique, l'accompagnement des apprenants.

C'est une structure qui réunit de manière assez large différentes parties prenantes. Parmi ces membres, il faut un représentant du conseil d'administration issu du corps des conseillères et conseillers de Paris.

Aujourd'hui, on doit élire le conseiller ou la conseillère de Paris qui souhaite siéger au conseil de perfectionnement du CFA, conseil qui devrait se réunir pour la première fois en début d'année 2022 et qui, probablement, se réunira à nouveau à l'automne 2022 pour faire un bilan sur la rentrée du CFA en septembre 2022.

Chloé Sagaspe avait été approchée et la question était de savoir si elle maintenait sa candidature aujourd'hui.

Mme SAGASPE.- Monsieur le Directeur, je vous remercie d'avoir pensé à moi et de m'avoir envoyé tous les éléments concernant les missions, et en effet, si personne d'autre ne souhaite être candidat.e -je pense que Marie-Christine, vu son expérience, serait tout à fait pertinente également-, je me porte bien volontiers candidate et je serai ravie de travailler en lien avec l'administration pour préparer ces conseils.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, chère collègue.

Mme LEMARDELEY.- Merci, Chloé, mais je ne suis pas candidate.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup également, Marie-Christine.

Effectivement, nous avons besoin d'une représentante ou d'un représentant du conseil d'administration au futur conseil de perfectionnement de l'École du Breuil. Ce n'est pas une charge extrêmement lourde, mais il y aura quand même deux conseils par an et je peux vous dire que l'administration de l'École sera à votre disposition pour mener à bien cette mission, avec l'appui également de moi-même et de mon propre cabinet si nécessaire.

Mme SAGASPE.- Je n'en doute pas.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, en tout cas, de vous être portée volontaire pour cette mission.

Je me dois tout de même de poser la question et de voir s'il y a éventuellement d'autres candidatures au sein du collège des conseillères et conseillers de Paris.

S'il n'y en a pas, je vous propose de voter sur la proposition qui vous est faite de désigner Mme Chloé Sagaspe comme représentante du conseil d'administration au conseil de perfectionnement du CFA de l'École du Breuil.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le vote se prononce à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Félicitations et merci beaucoup, chère Chloé.

Mme SAGASPE.- Merci de votre confiance.

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons épousé l'ordre du jour, mais je crois savoir que nous avons quelques points d'information également. Nous avons des sujets d'actualité à vous présenter.

M. GARAIX.- Exactement. Merci. Nous avons deux points d'information principaux.

* **Le développement physique de l'École du Breuil dans ses environs très proches.**

M. GARAIX.- Je passe la parole à Mme Monjauze, Directrice du développement, qui va nous dire où nous en sommes des discussions que nous menons depuis quelques mois avec le Collège de France. Il y a des perspectives enthousiasmantes.

Mme MONJAUZE.- Bonjour. Comme le rappelle Léon, nous discutons depuis quelques mois avec le Collège de France, qui possède un bâtiment appelé « Pavillon de la Belle Gabrielle », mitoyen du Jardin d'agronomie tropicale, que vous connaissez certainement.

Ce pavillon mesure environ 2 000 m² ; il est situé à moins de 15 minutes à pied de l'École du Breuil, et dans la perspective évoquée plus tôt de développer de nouvelles formations, notamment en agriculture urbaine, et d'élargir le spectre des formations que l'on pourrait être amené à dispenser en termes de formation continue, mais aussi pour accueillir, le cas échéant, des séminaires, des formations de travail un peu élargies et faire en sorte d'accueillir aussi sur le domaine des événements de manière plus conséquente, on a eu besoin de faire de la place.

On a effectivement trouvé cette opportunité assez rare d'une occupation temporaire, d'une durée de deux ans pour l'instant, qui se situerait au 1^{er} étage de ce bâtiment, sur une surface d'environ 500 m², ce qui nous permettrait de délester l'École d'une bonne partie, voire de la totalité de la formation pour adultes, ce qui permettrait à tout le reste de la formation initiale d'être plus à l'aise ici et d'accueillir sur le domaine davantage de formations.

Ce partenariat fait sens d'une part, du point de vue financier, car c'est très intéressant puisque, s'agissant d'une occupation temporaire, ce serait un loyer assez symbolique de 120 € par mètre carré par an hors charges. C'est un loyer très bas.

Il est important de savoir que le Collège de France va développer dans les deux ou trois années qui viennent, une chaire de développement durable en son sein, et on peut imaginer que la présence de l'École du Breuil et les travaux qui seront menés consistent en une sorte de préfiguration, en tout cas un pré-partenariat autour de cette chaire, sachant que le fait de collaborer avec le Collège de France ne peut qu'être intéressant pour l'École du Breuil, et aussi de le faire dans le voisinage du Jardin d'agronomie tropicale avec lequel, avec la Cité du développement durable notamment, nous avons beaucoup de sujets en commun à travailler.

C'est une proximité de sujets autour de l'enseignement, de la formation et un développement qui nous semblent pertinents. Nous sommes donc en finalisation des échanges pour ce qui concerne les modalités logistiques, de gestion et de fonctionnement de ce partenariat.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour ce point d'information.

Y a-t-il éventuellement des compléments à apporter ou d'autres interventions à ce sujet ?

Mme LEMARDELEY.- À ce sujet, je voulais me réjouir de cette collaboration parce que cela a beaucoup de sens dans la perspective des projets sur le Jardin de l'agronomie tropicale, avec la création d'une cité du développement durable.

Faire un lien avec la recherche dans ces domaines et les élèves et apprentis de l'École du Breuil, c'est bien, cela va dans le bon sens.

J'en profite pour faire une petite annonce qui va faire un peu un flop à cause de la situation sanitaire, mais il y a deux ans, on avait fait une réunion des écoles de la Ville parce que je m'étais aperçue qu'elles ne se connaissaient pas entre elles. Par exemple, les écoles et lycées professionnels qui ont un parcours supérieur comme l'Ecole Estienne, l'École Boulle, etc.

On avait fait une soirée dans les salons et la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, où chacun a présenté ses spécificités, ce qu'il faisait en apprentissage, formation, création. Cela avait été très apprécié au

point que cela m'a été réclamé. Malheureusement, on ne va pas pouvoir le faire tout de suite, mais j'espère au printemps, et on va inclure l'École du Breuil, qui n'était pas dans la première édition. Je ne sais pas pourquoi, d'ailleurs.

L'idée n'est pas juste de faire une fête ou de se réunir, mais vraiment que les uns et les autres se connaissent. Cela donne après des possibilités de coopération. Par exemple, il y en a une en ce moment entre l'EPSAA, l'école de design, et les écoles d'ingénieurs de la Ville de Paris.

À la dernière présentation samedi dernier au Point Éphémère des résultats de l'appel à projets que je mène sur la création artistique des étudiants, j'ai eu le plaisir de voir qu'il y avait une collaboration entre une école privée de La Défense et l'École du Breuil pour faire un décor végétal pour le concert de rock qui avait lieu le soir.

Cela commence par de petits projets modestes, mais on peut aller plus loin dans la réflexion et la collaboration.

Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour ces éléments d'information.

Il est vrai que le contexte sanitaire fait qu'on ne va pas pouvoir réitérer la chose rapidement, mais on a peut-être quand même des perspectives, Marie-Christine, en termes de date pour avoir à nouveau ce type de rassemblement entre les différentes écoles ?

Mme LEMARDELEY.- Non, on n'a pas encore fixé de date.

M. le PRÉSIDENT.- En tout cas, la perspective est là. Elle est très positive.

Au-delà de cela, on a toute la réflexion en cours sur le Jardin d'agronomie tropicale et le terrain mitoyen qui est aujourd'hui propriété du Collège de France, donc je pense que ce partenariat qui est annoncé à travers la possible mise à disposition de locaux moyennant des tarifs très intéressants pour l'École, montre aussi qu'il y a une dynamique entre l'École du Breuil, le Jardin d'agronomie tropicale et le Collège de France sur tout ce secteur, qui est très positive et qui offre de belles opportunités, pour l'École du Breuil, de se développer un peu hors les murs, dans une dynamique à la fois territoriale et de projets qui est très intéressante pour l'École et pour tout l'aspect de formation et de partenariat avec le Collège de France, qui est quand même une institution extrêmement prestigieuse.

Je me réjouis que l'on puisse avoir ce type de perspective très intéressante et très positive pour l'École.

Un grand merci à toutes les équipes qui se sont mobilisées pour permettre cela.

Y a-t-il d'autres prises de parole demandées sur ce sujet ?

S'il n'y en a pas, un dernier point d'information ?

* Modification du règlement intérieur - fin des envois de documents papier

M. GARAIX.- Effectivement, on sait dit qu'il était peut-être temps de mettre un terme aux envois de dossiers papier à l'ensemble des membres du conseil d'administration parce que de toute façon, les envois par mail se font quoi qu'il en soit. Jusqu'à présent, on doublait ces envois par mail d'envois papier.

Si on veut revenir là-dessus, cela nécessite de modifier l'article 4 du règlement intérieur du conseil d'administration. On vous informe que l'on soumettra au vote du prochain conseil d'administration une modification de cet article pour cesser les envois papier et se limiter à des envois par courriel.

* Réunions du 11 décembre

M. GARAIX.- Dernier petit point qui fait écho à ce qui a été dit sur les sujets Covid -ils ne sont pas étrangers à l'École, évidemment- : un rappel a été fait récemment sur le respect des règles sanitaires au sein de l'établissement et il se trouve que l'on est à un moment important dans la vie de l'École samedi 11 décembre avec, d'une part, des réunions parents-professeurs le matin et des remises de diplômes l'après-midi.

J'informe tout le monde que les réunions parents-professeurs du matin seront maintenues. Elles seront organisées dans le strict respect de la distanciation nécessaire et l'après-midi, la remise des diplômes sera également maintenue, mais il nous est apparu impossible de conserver un buffet tel que cela était prévu habituellement. On doit renoncer à ce buffet.

En revanche, on maintiendra à l'extérieur les ventes par les étudiants de boissons et autres petites gâteries, ces ventes-là servant à financer les voyages d'études. Il est quand même dommage de renoncer à cela, simplement, il sera demandé à tout le monde de prendre sa boisson chaude et sa part de gâteau, et d'aller les manger dans les 10 hectares du vaste domaine plutôt que de se retrouver au même endroit.

C'est important de rappeler cela en présence de l'ensemble des parties prenantes du conseil d'administration.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour tous ces points d'information.

Y a-t-il des questions de la part des membres du conseil d'administration, questions diverses ou autres ?

Mme PULVAR.- Bonjour à toutes et à tous.

Je n'ai pas réagi tout à l'heure au sujet de la subvention pour l'agriculture urbaine, mais je suis pleinement pour et pleinement impliquée, avec ma délégation, sur ce sujet.

Je voulais simplement féliciter Léon et lui souhaiter la bienvenue dans ce premier conseil d'administration. Je suis quant à moi ravie de sa présence à la tête de l'École et j'espère que l'on va pouvoir accélérer et amplifier le mouvement concernant l'agriculture urbaine, mais pas seulement, l'agriculture tout court, et la formation aux métiers de l'agriculture, de l'agroécologie de l'agroforesterie, enfin beaucoup de sujets dont on a déjà beaucoup parlé ensemble.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, chère collègue.

On a vu en effet le succès du BPREA, par exemple. Je crois savoir qu'il y a beaucoup plus de demandes que de places en termes de formation, ce qui montre aussi la demande en la matière aujourd'hui, qui est en train de littéralement exploser. Cela montre aussi l'intérêt des jeunes d'aujourd'hui à s'engager dans ce type de formation et ce type de métier.

Cette évolution et cette dynamique méritent d'être accompagnées comme il se doit et je pense que l'École du Breuil, qui est à la pointe sur ces questions, sait saisir les évolutions de la société ; en témoignent justement ces formations qui sont en très forte dynamique aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

S'il n'y en a pas, je veux vous remercier de votre participation à ce conseil d'administration, malheureusement encore un peu dans des conditions particulières, mais c'est comme cela. On s'y fait malgré tout.

Toujours est-il que je vous remercie de votre présence et je remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration d'avoir été présents aujourd'hui. Nous sommes toujours très mobilisés autour de l'École.

Nous aurons un conseil d'administration en janvier sur le débat d'orientation budgétaire. On va avoir le débat sur le budget au Conseil de Paris et je veux vous dire que nous sommes extrêmement attentifs quant aux conditions de soutien de la Ville à l'École.

Je suis pleinement mobilisé pour faire en sorte que ce soutien se réalise pour faire en sorte que l'École mène à bien son développement dans une perspective que tout le monde connaît : celle de faire en sorte que l'École puisse aussi être plus autonome et moins en dépendance, si je peux dire, des subventions de la Ville.

On est dans un contexte à la fois évolutif et dans lequel l'accompagnement de cette évolution par la Ville ne se démentira pas. Je veillerai à ce qu'il ne se démente pas.

Merci et bonne journée à vous.

Et merci à M. le Directeur pour son premier conseil d'administration.

La séance est levée à 9 heures 45.